

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202308/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 04/08/2023** L'an deux mille vingt-trois, le 22 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 19** le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 août 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**Présents : 15**

**Votants : 18**

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBouc Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LANDRY Jacques qui donne pouvoir à M. VIRIEUX Jean-François, M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir M. BRETEAU Franck, Mme ROBIN Murielle qui donne pouvoir Mme HUBERT Florence, M. LEFFRAY Stéphane.

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**CLASSEMENT DU COURS DE LA BUTTE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. Breteau informe les membres du conseil municipal qu'après l'achèvement des travaux de la voie nouvelle du lotissement « Le Clos de la Butte », dénommée « Cours de la Butte », celle-ci doit être intégrée dans le domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le classement du Cours de la Butte, d'une longueur de 30 mètres linéaires prolongé par un espace de stationnement d'environ 400m<sup>2</sup>, dans le domaine public.

Il autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

